

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AFR 57/002/2004 (Document Public)

N° du Service de Presse : 087

Texte rédigé en français par le Secrétariat international

Embargo : mardi 13 avril 2004 00:01 GMT

TOGO

La consultation entre l'Union européenne et le Togo doit déboucher sur des mesures concrètes pour mettre fin aux violations des droits de l'homme

À la veille de l'ouverture des consultations entre l'Union européenne et le Togo en vue d'une éventuelle reprise de l'aide économique suspendue depuis 1993, les membres de la "Coalition Togo" - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amnesty International, Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT), Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), Franciscains International, Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), Secours Catholique-Caritas France, Survie - insistent pour que soit examiné l'ensemble de la situation des droits de l'homme, conformément à l'article 96 des accords de Cotonou.

La Coalition rappelle qu'elle a publié en mars 2004 un document intitulé [Préoccupations d'une coalition d'ONG sur la situation des droits de l'homme au Togo](#) (voir les sites respectifs des membres de la Coalition), qui fait état notamment d'exécutions sommaires, de nombreux cas de torture et d'impunité généralisée. Le rapport reprend également les graves violations du droit à la liberté d'expression, d'information et d'opinion ainsi que les menaces et harcèlement systématiques des autorités nationales à l'égard des défenseurs des droits de l'homme considérés avec mépris comme "*des individus dévorés par une ambition débordante*" qui s'estiment persécutés par le régime "*alors qu'ils sont seulement animés du souci d'étayer leurs demandes de statut d'exilés politiques*" (observations du gouvernement togolais suite aux interventions d'ONG de la Coalition à la 60^e session de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies, Lomé, 30 mars 2004).

Sur la base de ce constat, la Coalition demande à l'Union européenne, par le biais de cette consultation, d'obtenir des autorités togolaises des engagements fermes et mesurables quant à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et du respect des principes démocratiques. À cet égard la Coalition avait notamment recommandé dans son document :

- la révision du Code de la presse ;
- l'incrimination de la torture dans le Code pénal togolais conformément aux normes internationales ;
- l'ouverture d'enquêtes systématiques et indépendantes sur toutes les allégations de torture ;
- la libération des prisonniers d'opinion et la fin des détentions prolongées sans jugement ;
- l'application de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs ;
- l'abolition de la peine de mort ; et
- la transmission de rapports périodiques aux organes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.

La Coalition espère que la décision de l'Union européenne quant à l'éventuelle reprise partielle ou entière de l'aide économique ou la reconduction de la suspension sera effectivement fondée sur l'examen complet de la situation des droits de l'homme au Togo et l'obtention de gages solides de la part des autorités quant à son amélioration et non uniquement sur des déclarations d'intention, jusque-là restées lettres mortes.

Le document intitulé [*Togo. Préoccupations d'une coalition d'ONG sur la situation des droits de l'homme au Togo*](#) (index AI : AFR 57/001/2004) est disponible sur le site Internet d'Amnesty International.

Contacts média :

Gaël Grilhot (Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme) :
+33 (0)1 43 55 25 18 ;
Paule Rigaud (Amnesty International) :
+33 (0)1 53 38 66 24

Vous pouvez contacter le service de presse d'Amnesty International, au +44 20 7413 5566.

Amnesty International
1 Easton Street
WC1X 0DW
Londres
Royaume-Uni

Site web: <http://www.amnesty.org>